

CONTRAT D'ABONNEMENT :

N° CONTRAT :

ESPACE CLIENT BPIFRANCE EN LIGNE

Le présent contrat d'abonnement (ci-après le « **Contrat** ») est conclu entre Bpifrance, société anonyme au capital de 5.440.000.000 €, euros, ayant son siège social au 27 - 31, avenue du Général LECLERC, 94710 MAISONS-ALFORT, immatriculée sous le numéro 320 252 489 au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil, représenté par Madame Anne Guérin, agissant en qualité de Directrice exécutive, dûment habilitée, et le client souscrivant un Abonnement afin de bénéficier des Produits et Services proposés sur son Espace Client (ci-après le « **Client** ») ; le Client et Bpifrance étant individuellement et collectivement dénommés la ou les « **Partie(s)** »).

Table des matières

PREAMBULE	2
ARTICLE 1	OBJET ET PERIMETRE DU CONTRAT 2
ARTICLE 2	ENTREE EN VIGUEUR – DUREE 2
ARTICLE 3	ACCES AUX PRODUITS ET SERVICES..... 2
ARTICLE 4	CONDITIONS D'UTILISATION DES PRODUITS ET SERVICES 3
ARTICLE 5	MODALITES DE CHOIX D'UN ABONNEMENT 3
ARTICLE 6	MODALITES DE COMMANDE ET ACCES AUX PRODUITS ET SERVICES 4
ARTICLE 7	MISE A DISPOSITION DES PRODUITS ET SERVICES PAR BPIFRANCE 5
ARTICLE 8	CONDITIONS FINANCIERES 5
ARTICLE 9	OBLIGATIONS DES PARTIES..... 7
ARTICLE 10	PROPRIETE INTELLECTUELLE 7
ARTICLE 11	GARANTIE 8
ARTICLE 12	PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL 9
ARTICLE 13	RESPONSABILITE 11
ARTICLE 14	FORCE MAJEURE 12
ARTICLE 15	RESILIATION 12
ARTICLE 16	RESPECT DES REGLEMENTATIONS SANCTIONS, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME 13
ARTICLE 17	REFERENCES 14
ARTICLE 18	CLAUSES DIVERSES 14
ARTICLE 19	DROIT APPLICABLE, LITIGES ET JURIDICTION COMPETENTE 15
ARTICLE 20	LEXIQUE 15

Préambule

Le Groupe Bpifrance, dont fait partie Bpifrance, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres.

Bpifrance a créé un extranet « Mon Bpifrance en ligne » (ci-après l'« **Extranet** »), destiné à faciliter le dépôt et le traitement des demandes des entreprises clientes des Sociétés du Groupe Bpifrance. L'Extranet permet notamment aux clients des Sociétés du Groupe Bpifrance d'accéder à leur Espace Client afin de bénéficier des Produits et Services proposés par Bpifrance.

Le Client disposant d'un Espace Client peut choisir un Abonnement afin de bénéficier des Produits et Services inclus dans cet Abonnement.

Dans ce contexte, dans le cadre du choix d'un Abonnement par le Client, les Parties ont convenu de conclure le présent Contrat.

Ce préambule fait partie intégrante du présent Contrat.

Article 1 Objet et périmètre du Contrat

1.1. Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions applicables aux Abonnements et aux Produits et Services afférents, choisis par le Client, selon lesquelles :

- Le Client choisit un Abonnement et Bpifrance lui concède les droits d'accès à, et d'utilisation à distance des Produits et Services, uniquement pour les besoins internes, tels que décrits dans le présent Contrat ;
- les Utilisateurs sont dûment habilités à agir au nom et pour le compte du Client dans le cadre de l'accès à l'Espace Client, du choix d'un Abonnement et de la Commande de Produits et Services ;
- le Client se porte fort de l'utilisation conforme des Produits et Services au présent Contrat, par ses Utilisateurs ;
- Le Client est responsable du paiement effectif à Bpifrance des sommes dues au titre de l'Abonnement choisi.

1.2. Il est expressément convenu entre les Parties que les Produits et Services fournis par Bpifrance sont standards. Les Produits et Services ne comprennent pas des prestations spécifiques à la demande du Client, notamment des services non accessibles depuis l'Espace Client.

1.3. Le Client est seul responsable des décisions quant à la stratégie et aux objectifs qu'il poursuit dans le cadre du présent Contrat, et notamment, du choix de l'Abonnement, des accès et de l'utilisation de l'Espace Client et des Produits et Services commandés, ainsi que des conséquences qui en résultent sur son activité.

1.4. Il est expressément stipulé que les conditions générales d'achat ou tout autre document similaire édité ou habituellement utilisé par le Client n'est pas applicable aux Produits et Services, à l'exception des documents soumis à l'acceptation du Client par Bpifrance ou tout prestataire tiers, pour les besoins de fourniture des Produits et Services. Le présent Contrat exprime l'intégralité des obligations et engagements des Parties.

Article 2 Entrée en vigueur – Durée

2.1. Le présent Contrat prend effet à compter de sa signature électronique par le Client et restera en vigueur pour une durée indéterminée, tant que le Client utilise l'Abonnement choisi. Les Services sont fournis et les droits d'accès et d'utilisation y afférents sont concédés, par Bpifrance au Client, pour la durée du Contrat.

2.2. Il est expressément stipulé que les articles « Confidentialité », « Protection des Données à Caractère Personnel », « Responsabilité », « Droit applicable / Différend » survivront à la fin du Contrat.

2.3. Le Contrat peut être résilié, par l'une ou l'autre des Parties, dans les conditions prévues à l'Article « Résiliation » du Contrat.

Article 3 Accès aux Produits et Services

3.1. Aux fins d'accès aux Produits et Services inclus dans un Abonnement, le Client doit :

- Disposer d'un Espace Client valide,
- Avoir signé le contrat d'accès à l'espace réservé aux clients des Sociétés du Groupe Bpifrance dans l'Extranet « Mon Bpifrance en Ligne »,
- Avoir accepté les conditions générales d'utilisation de l'Extranet « Mon Bpifrance en Ligne » (ci-après les « Conditions générales d'utilisation »),
- Choisir l'un des Abonnements proposés par Bpifrance, en fonction des Produits et Services souhaités pour les besoins de son activité, selon les modalités décrites à l'article « Modalités de choix d'un Abonnement ».

3.2. Le Client désigne expressément et habilite les Utilisateurs autorisés à agir en son nom et pour son compte dans le cadre de l'accès et de l'utilisation des Produits et Services. A ce titre, le Client se porte fort du pouvoir et de la capacité nécessaires de tout Utilisateur dans le cadre des opérations de choix d'un Abonnement, d'accès et d'utilisation des Produits et Services, pour le représenter et l'engager dans les conditions prévues au Contrat. Toute Commande de Produits et Services réalisée à partir de l'Espace Client, est réputée être passée par le Client et vaut acceptation sans réserve, par ce dernier, du présent Contrat.

3.3. Le Client est seul responsable de la gestion de l'accès aux Produits et Services depuis son Espace Client et des moyens d'authentification associés. En cas de perte, vol et/ou utilisation frauduleuse des moyens d'authentification, le Client s'engage sans délai à procéder à la réinitialisation de ces derniers.

Article 4 Conditions d'utilisation des Produits et Services

4.1. Le Client s'engage et se porte fort de l'engagement de ses Utilisateurs à commander et à utiliser les Produits et Services conformément au présent Contrat et aux Conditions générales d'utilisation de l'Extranet « Mon Bpifrance en Ligne », dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

4.2. Les Informations du Client doivent être licites et être utilisées conformément aux règles de l'art et aux lois et réglementations en vigueur.

4.3. En cas d'utilisation frauduleuse et/ou abusives des Produits et Services, des Informations du Client et/ou de l'Abonnement, Bpifrance se réserve le droit de suspendre l'accès et l'utilisation par le Client de son Abonnement, des Produits et Services et/ou de l'Espace Client, et ce conformément aux dispositions des présentes.

4.4. Les conditions et délais de mise à disposition des Produits et Services varient en fonction du Produit ou Service commandé. Il appartient au Client de s'assurer que les conditions de mise à disposition des Produits et Services commandés sont conformes à ses besoins.

4.5. Le Client est responsable de toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses Informations utilisées dans le cadre de la Commande de Produits et Services, afin de se prémunir contre les risques de perte ou de détérioration, quelle qu'en soit la cause.

Article 5 Modalités de choix d'un Abonnement

5.1. Aux fins d'accès et d'utilisation des Produits et Services, le Client et/ou ses Utilisateurs dûment habilités peuvent choisir un ou plusieurs Abonnements pour le compte d'une ou plusieurs sociétés du Client, disposant d'un Espace Client (SIREN) ou de plusieurs Espaces Clients (MULTISIREN) rattachés à l'Extranet du Client. Le Client demeure seul responsable des Espaces Clients (MULTISIREN) et des Abonnements, créés et choisis pour le compte de ses sociétés.

5.2. Les types d'Abonnement et les Produits et Services afférents, mis à disposition du Client dans l'Espace Client sont accessibles depuis <https://bel.bpifrance.fr>. Le Client peut obtenir des informations complémentaires concernant les Produits et Services associés à un Abonnement en consultant le centre d'aide sur son Extranet ou en contactant le service support de Bpifrance dans les conditions prévues à l'article « Support » ci-dessous.

5.3. L'Abonnement peut prévoir un quota de Produits et Services accessibles sans coût supplémentaire. Le quota ainsi que les tarifs des Produits et Services peuvent varier en fonction du choix d'un ou plusieurs Abonnements par une ou plusieurs sociétés du Client disposant d'un Espace Client (SIREN) ou de plusieurs Espaces Clients (MULTISIREN).

5.4. Après avoir sélectionné son Abonnement dans l'Espace Client, le Client :

- fournit les informations requises ;

- enregistre son moyen de paiement selon les modalités décrites à l'article « Conditions financières »,
- prend connaissances des conditions décrites dans le présent Contrat et le signe électroniquement.

5.5. Avant l'activation de l'accès du Client aux Produits et Services proposés via son Abonnement, ainsi qu'à tout moment en cours de Contrat, Bpifrance se réserve le droit de demander au Client des documents complémentaires. Bpifrance se réserve le droit de ne pas activer ou de désactiver tout ou partie des Produits et Services de l'Abonnement choisi en cas d'Informations incomplètes, erronées ou frauduleuses. En tout état de cause, l'activation de l'Abonnement est subordonnée à l'enregistrement d'un moyen de paiement (prélèvement SEPA) valide par le Client, ainsi qu'à la réalisation de l'acte d'achat.

5.6. A compter de la validation de l'Abonnement par le Client, ce dernier peut commander des Produits et Services, sous réserve des délais d'activation.

5.7. Le Client peut à tout moment modifier son Abonnement, en sélectionnant un autre type d'Abonnement parmi ceux proposés par Bpifrance. Dans cette hypothèse, si le nouvel Abonnement du Client est à un prix inférieur à son Abonnement initial, une période de franchise peut lui être appliquée par Bpifrance. Une action de validation de l'Abonnement par le Client et, le cas échéant, par le Gestionnaire de compte, est également nécessaire pour activer la modification demandée par le Client.

5.9. La modification de l'Abonnement est constatée quinze (15) jours calendaires à compter de la demande du Client, sauf en cas de délai de franchise appliqué par Bpifrance.

5.10. Le Client peut demander la résiliation de son Abonnement dans les conditions de l'article « Résiliation ».

Article 6 Modalités de Commande et accès aux Produits et Services

6.1. Lors de la Commande d'un Produit ou Service, le Client est informé :

- si le Produit ou Service est compris dans son Abonnement,
- si le Client a dépassé son quota de Produits et Services inclus dans son Abonnement. Dans ce cas, le Client est informé du tarif applicable et la Commande est soumise à sa validation. Le paiement est effectué par défaut via le moyen de paiement enregistré par le Client pour le paiement de l'Abonnement choisi. La facturation des Produits ou Services non inclus dans le quota de l'Abonnement sera faite mensuellement à la date anniversaire de la souscription de l'Abonnement.

6.2. Le Gestionnaire de compte du Client peut, à la demande expresse du Client, l'assister dans la sélection et la Commande des Produits et Services. En cas d'initiation d'une Commande par le Gestionnaire de compte à la demande du Client, la Commande est soumise à la validation et au paiement par le Client. A ce titre, la Commande est notifiée au Client par courriel ou sms et apparaît dans son Espace Client. A compter de cette notification, la Commande constitue un engagement ferme et irrévocable du Client.

6.3. Aux fins d'utilisation de l'Abonnement et des Produits et Services afférents, le Client peut visualiser des informations ou engager des actions dans son Espace Client, notamment :

- Visualiser les Abonnements proposés et les Abonnements choisis ;
- Visualiser la liste des Produits et Services proposés, y compris ceux inclus ou non dans son Abonnement, ainsi que toute limitation et/ou restriction relatives à ces Produits et Services et à l'Abonnement ;
- Visualiser et suivre les consommations de Produits et Services commandés par le Client ;
- Visualiser l'historique et le détail des factures associées aux paiements réalisés par le Client ;
- Télécharger et imprimer les factures ;
- Modifier son Abonnement ;
- Résilier son Abonnement ;
- Mettre à jour les informations et les modalités de paiement ;
- Consulter les coordonnées du Gestionnaire de compte ou du service client ;
- Signer électroniquement les documents mis à disposition du Client par Bpifrance.

Article 7 Mise à disposition des Produits et Services par Bpifrance

7.1 Disponibilité des Produits et Services

7.1.1. Bpifrance fera ses meilleurs efforts pour assurer la disponibilité des Produits et Services fournis au Client ainsi que leur bon fonctionnement.

7.1.2. Bpifrance assure, y compris par le recours à des prestataires tiers, l'hébergement de l'Espace Client mis à disposition du Client, dans les conditions de qualité, de disponibilité, d'intégrité, de sécurité et de confidentialité conformément aux lois et règlements applicables.

7.2 Suspension des Produits et Services

7.2.1. Bpifrance se réserve le droit de suspendre la fourniture de tout ou partie des Produits et Services, dans certaines hypothèses et notamment en cas de :

- Risque avéré pour la stabilité et/ou la sécurité des systèmes et environnements de Bpifrance, des Produits et Services et/ou des Informations du Client,
- Maintenance planifiée,
- Demande émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente,
- Notification d'un tiers,
- Non-respect de tout ou partie des conditions d'utilisation des Produits et Services prévues au Contrat et/ou dans les conditions générales d'utilisation de l'Extranet, par le Client et/ou ses Utilisateurs.

7.2.2. Une telle suspension peut intervenir immédiatement et sans préavis en cas d'urgence ou de nécessité, notamment dans les cas décrits ci-dessus.

7.2.3. Dans la mesure du possible, Bpifrance veille à limiter l'impact de la suspension sur le fonctionnement normal des Produits et Services et sur leur disponibilité. Les suspensions susvisées ne déchargent aucunement le Client de son obligation de payer l'intégralité des montants dus à Bpifrance au titre du Contrat.

7.2.4. Les suspensions susvisées interviennent sans préjudice du droit pour Bpifrance de résilier le Contrat dans les conditions prévues à l'article « Résiliation ».

7.3 Evolution des Produits et Services

7.3.1. Bpifrance peut à tout moment modifier les Abonnements et les Produits et Services, notamment ajouter, modifier ou supprimer des types d'Abonnement, Produits et Services, options ou fonctionnalités et faire évoluer leurs performances.

7.3.2. Le Client est informé par courriel ou sms en cas de modifications substantielles ayant un impact sur son Abonnement et/ou ses Produits et Services, avec un préavis de trente (30) jours ouvrés, par Bpifrance, sans préjudice de résiliation du Contrat par le Client dans les conditions décrites à l'article « Résiliation ».

7.4 Support

7.4.1. Le Client peut obtenir des informations supplémentaires sur l'Espace Client, les Abonnements et les Produits et Services dans la rubrique « centre d'aide » de son Espace Client. Le Client peut également contacter son Gestionnaire de compte et/ou le service client par courriel à l'adresse suivante : bel@contact-bpifrance.fr.

7.4.2. Le Gestionnaire de compte ainsi que le service client ne pourront être joints que par les Utilisateurs dûment habilités par le Client.

Article 8 Conditions financières

8.1 Prix des Abonnements et des Produits et Services

8.1.1. Les prix des Abonnements et des Produits et Services, inclus dans un Abonnement, sont accessibles sur <https://bel.bpifrance.fr>. Les prix s'entendent hors taxe et seront majorés de la T.V.A. au taux en vigueur à la date de facturation.

8.1.2. Les prix des Abonnements et des Produits et Services pourront être révisés annuellement par Bpifrance. Les révisions seront applicables à compter de la mensualité suivant la date de révision réglée par le Client au titre

des Produits et Services inclus dans son Abonnement. Pour l'Abonnement et les Produits et Services en cours d'utilisation, en cas d'augmentation de prix, le Client est informé avec un délai de prévenance de trente (30) jours calendaires par courrier électronique. Dans cette hypothèse, le Client pourra résilier l'Abonnement impacté selon les modalités décrites à l'article « Résiliation ». A défaut de résiliation, le Client sera réputé avoir accepté les prix révisés.

8.1.3. Le Client reconnaît expressément que toute Commande de Produits et Services ainsi que d'un Abonnement est définitive et ne donnera pas lieu à un remboursement par Bpifrance.

8.2 Modalités de paiement et de facturation

8.2.1. Au moment du choix d'un Abonnement, le Client enregistre son moyen de paiement valide (prélèvement SEPA). Ce moyen de paiement sera utilisé par défaut au titre du paiement de l'Abonnement par le Client. Le Client peut modifier à tout moment ses données de paiement dans son Espace Client. Le Client reconnaît que la responsabilité de Bpifrance ne pourra être engagée de quelque manière que ce soit au titre de l'inexactitude des références bancaires indiquées.

8.2.3. Le prix de l'Abonnement est facturé au Client par Bpifrance à la date de la validation d'un Abonnement par le Client, et mensuellement, à la date d'anniversaire de l'Abonnement.

8.2.4. A compter de la confirmation du paiement, le Client recevra une facture dans son Espace Client correspondant au paiement réalisé. Les factures des trois (3) dernières années du Client seront disponibles et téléchargeables depuis son l'Espace Client. Un duplicata de facture de plus de trois (3) ans pourra être demandé par le Client à son Gestionnaire de compte, dont le prix sera facturé au Client au tarif en vigueur.

Le Client peut contester la facture dans un délai d'un (1) mois à compter de sa réception. En cas d'erreur de facturation avérée, Bpifrance procédera au remboursement des sommes correspondantes sur la prochaine facture du Client ou effectuera une compensation.

8.2.5. Les opérations de paiement seront exécutées par le prestataire de services de paiement, disposant de toutes les certifications requises conformément à la réglementation applicable. Pour le paiement par prélèvement SEPA, le Client et/ou les Utilisateurs dûment habilités s'engagent à signer le mandat de prélèvement autorisant Bpifrance à effectuer, par l'intermédiaire de son prestataire de services de paiement, les opérations de paiement des montants dus au titre de l'Abonnement.

8.3 Gestion des Incidents de paiement

8.3.1. Le Client est notifié par Bpifrance en cas d'Incident de paiement. Le Client doit régulariser par retour son moyen de paiement afin de régler les sommes dues au titre d'un Abonnement et/ou des produits et services commandés en dehors de son Abonnement. En l'absence de paiement, en fonction du moyen de paiement choisi par le Client, ce dernier sera facturé soit (i) au moment du paiement de la prochaine mensualité au titre de l'Abonnement choisi, soit (ii) au moyen d'une facture distincte émise par Bpifrance au titre des sommes impayées.

8.3.2. Le Client pourra recevoir des alertes et/ou des notifications dans son Espace Client l'informant de l'expiration prochaine de son moyen de paiement. Dans ce cas, le Client s'engage à régulariser son moyen de paiement dans les meilleurs délais. Le Gestionnaire de compte peut également entrer en contact avec le Client afin de régulariser sa situation de paiement.

8.3.3. En cas d'Incident de paiement non régularisé par le Client dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la notification reçue dans son Espace Client, Bpifrance se réserve le droit de suspendre l'accès du Client à l'Espace Client et aux Produits et Services.

8.3.4. Tout retard de paiement pourra donner lieu à l'application d'un intérêt égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'exigibilité dudit intérêt de retard ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros. Les intérêts de retard seront calculés sur le montant non réglé par le Client figurant sur la facture émise par Bpifrance et seront dus à compter du jour suivant la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au jour de son encaissement par Bpifrance, après l'envoi d'une mise en demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse.

Article 9 Obligations des Parties

9.1 Obligations de Bpifrance

9.1.1. Bpifrance s'engage à mettre à disposition du Client l'Abonnement choisi et à lui fournir les Produits et Services, inclus dans son Abonnement, selon les termes et conditions prévus au Contrat.

9.1.2. Dans le cadre de son devoir d'information, de conseil et de mise en garde, Bpifrance :

- fournit au Client les informations indispensables à la bonne compréhension de l'usage des Abonnements et des Produits et Services ;
- informe, conseille et met en garde le Client par l'intermédiaire du Gestionnaire de compte du Client, étant entendu que le Client reste seul maître de la décision finale ;
- conseiller le Client dans le cas où ce dernier émettrait une (des) demande(s) complémentaire(s) ou nouvelle(s).

Bpifrance s'engage à garder confidentiel l'ensemble des Informations communiquées par le Client.

9.2 Obligations du Client

9.2.1. Le Client s'engage à régler les sommes dues à Bpifrance selon les termes et conditions prévus dans le présent Contrat.

9.2.2. Le Client s'engage à coopérer de bonne foi avec Bpifrance dans le cadre du présent Contrat, et notamment, dans les délais et conditions convenus entre les Parties, à transmettre à Bpifrance les informations nécessaires à la mise à disposition de l'Abonnement et des Produits et Services. A ce titre, le Client s'engage à produire, à première demande de Bpifrance, les originaux des documents et informations communiqués, y compris le pouvoir donné aux Utilisateurs.

9.2.3. Le Client s'engage à utiliser les Produits et Services conformément aux stipulations du présent Contrat et à toutes les lois ou réglementations applicables. A ce titre, le Client s'engage à signaler à Bpifrance toute utilisation qui lui semblerait frauduleuse et/ou abusive et/ou contraire au présent Contrat.

9.2.4. Le Client s'engage à garder confidentielles les informations relatives à toute Société du Groupe Bpifrance, aux Produits et Services, ainsi qu'au présent Contrat, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de son exécution. Le Client se porte fort du respect de cette obligation de confidentialité par ses Utilisateurs.

9.2.5. Le Client garantit :

- être le légitime détenteur de tous les droits nécessaires relatifs aux éléments qu'il pourrait être amené à mettre à disposition de Bpifrance dans le cadre du Contrat, y compris aux informations et documents déposés et/ou saisis sur l'Espace Client et/ou communiqués de toute autre manière à Bpifrance ;
- l'exactitude et la véracité de ses Informations, ainsi que leur usage conforme aux besoins du Contrat ;
- avoir la capacité de s'engager dans le cadre du présent Contrat ;
- le respect du présent Contrat ainsi que de toute réglementation applicable par ses Utilisateurs dans le cadre de leur utilisation des Produits et Services ;
- le respect des droits de tiers utilisés pour les besoins du présent Contrat ;
- être entièrement responsable des actes de ses Utilisateurs.

Article 10 Propriété intellectuelle

10.1 Droits de propriété intellectuelle des Parties

10.1.1. Chacune des Parties demeure propriétaire de tous éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle acquis et/ou détenus antérieurement à la conclusion du Contrat, ainsi que des droits y afférents.

10.1.2. Le Contrat ne transfère aucun titre de propriété, ni ne confère aucune cession ou concession de droits de propriété intellectuelle existants avant la conclusion des présentes, à l'exception des droits décrits plus avant.

10.1.3. Toutes les Informations mises à disposition de Bpifrance par le Client, restent la propriété de ce dernier. Le Client détient tous les droits, titres et intérêts de ses Informations, incluant, sans limitation, toutes copies, modifications, extensions ou œuvres dérivées associées.

A ce titre, le Client concède à Bpifrance et à toute Société du Groupe Bpifrance, à titre personnel et non-exclusif, sur le territoire français et pour la durée du Contrat, une licence non-cessible et non transmissible sur ses Informations. Cette licence comprend la concession du droit d'utilisation, de reproduction, de représentation et d'adaptation des Informations du Client pour les besoins du présent Contrat, y compris aux fins de réalisation des Livrables. Le Client déclare et garantit être titulaire de tous droits, notamment de propriété intellectuelle, et autres autorisations, lui permettant de concéder la présente licence sur ses Informations.

10.1.4. L'Espace Client, son architecture et son arborescence, ainsi que les textes, images animées ou non, savoir-faire, dessins, graphismes et tous autres éléments le composant appartiennent exclusivement Bpifrance et/ou à ses ayants droit. Le Client s'engage à ne pas reproduire, représenter, modifier l'Espace Client, en tout ou en partie, et s'interdit d'établir des liens hypertexte ou de mettre en ligne l'Espace Client sous une autre adresse URL.

10.1.5. Le Client s'engage à ne pas utiliser les dénominations Bpifrance, ou mentionnant la dénomination Bpifrance, telles que notamment Bpifrance Financement, Bpifrance Investissement, Bpifrance assurance export, Bpifrance Participations, Bpifrance Université, les marques, les logos et tous les signes distinctifs associés qui sont, selon le cas, la propriété de Bpifrance ou de toute Sociétés du Groupe Bpifrance.

10.2 Licence d'utilisation de l'Espace Client et des Produits et Services

10.2.1. En contrepartie du paiement par le Client des prix associés aux Abonnements et aux Produits et Services, et sous réserve du respect des conditions du présent Contrat, Bpifrance :

- concède directement au Client, à titre non-exclusif, pour le monde entier et pour la durée du Contrat, un droit d'accès à et d'utilisation des Produits et Services depuis l'Espace Client, uniquement en interne dans le cadre de l'exercice de ses activités, excluant toute utilisation commerciale des Produits et Services ;
- autorise le Client à répartir les droits d'accès et d'utilisation de l'Espace Client et des Produits et Services, au moyen des habilitations conformes de ses Utilisateurs, dans la limite du périmètre et de la capacité d'utilisation permise dans le cadre du choix d'un Abonnement, notamment en termes de nombre d'Utilisateurs.

10.2.2. Bpifrance se réserve tous les droits qui ne sont pas expressément concédés dans le présent Contrat.

10.3 Licence d'utilisation sur les Livrables

10.3.1 Dans le cadre de la fourniture des Produits et Services commandés par le Client, Bpifrance et/ou toute Société du Groupe Bpifrance pourra être amenée à réaliser des Livrables qui sont et demeurent la propriété de Bpifrance et/ou de ses ayants droits.

10.3.2. Pour les besoins du Contrat, Bpifrance concède au Client, à titre personnel et non-exclusif, sur le territoire français et pour la durée du Contrat, une licence non-cessible et non transmissible sur les Livrables.

10.3.3. Cette licence comprend la concession du droit d'utilisation des Livrables, ainsi que du droit de reproduction et de représentation des Livrables exclusivement à des fins de leur utilisation interne par le Client, excluant toute utilisation commerciale.

Article 11 Garantie

11.1. Bpifrance garantit que les Produits et Services fournis dans le cadre des Abonnements sont conformes aux termes du présent Contrat et sont fournis dans le respect des règles de l'art, nécessaires pour assurer la sécurité des Produits et Services.

11.2. Le Client s'engage à ne pas endommager de quelque manière que ce soit, accéder illégalement ou modifier l'Espace Client et les Produits et Services, et à respecter les procédures et règles de sécurité préconisées par Bpifrance.

11.3. Dans l'hypothèse où le Client détecterait une utilisation ou tentative d'utilisation frauduleuse des Produits et Services, il s'engage à en informer sans délai Bpifrance afin que cette dernière puisse procéder, le cas échéant, à la désactivation immédiate des accès frauduleux.

11.4. Le Client garantit Bpifrance contre toutes les conséquences résultant de :

- L'utilisation ou de l'exploitation des Informations illicites dans le cadre de l'utilisation des Produits et Services,
- L'utilisation frauduleuse des Produits et Services ou non-conforme aux lois et réglementations en vigueur,
- L'utilisation des Produits et Services faite en violation des droits de tiers,
- La perte ou l'utilisation non-autorisée ou frauduleuse des moyens d'authentification des Utilisateurs.

11.5. En tout état de cause, le Client se porte fort du respect du Contrat et de toute réglementation applicable par ses Utilisateurs. Le Client s'engage à intervenir dans le cadre de toutes demandes, réclamations et/ou actions de tiers mettant en cause ses Informations et/ou les dispositions du Contrat, y compris les autorités administratives et judiciaires, et à indemniser Bpifrance de tous les préjudices en résultant.

Article 12 Protection des Données à Caractère Personnel

12.1 Données à caractère personnel

12.1.1. Dans le cadre de la mise à disposition du Client et de ses Utilisateurs des Abonnements et de la fourniture de Produits et Services associés, Bpifrance, en tant que responsable de traitement au sens du RGPD, collecte via l'Extranet, de manière sécurisée, les Données à Caractère Personnel suivantes : noms, prénoms, fonctions, données d'identification, numéros de téléphone, adresses électroniques, signatures, références bancaires telles que numéro de comptes bancaires, code BIC (Bank Identifier Code) ou SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication), IBAN (International Bank Account Number), RUM (Référence Unique de Mandat), données de connexion, y compris les adresses IP et les données de navigation dans l'Extranet.

12.1.2. Les personnes dont les Données à Caractère Personnel sont traitées peuvent être les suivantes :

- Les Utilisateurs ;
- Toute personne dont les coordonnées sont nécessaires à l'instruction des demandes de support formulées par les Utilisateurs auprès des Gestionnaires de Comptes et/ou du service support.

12.1.3. Le caractère obligatoire des Données à Caractère Personnel collectées est signalé par Bpifrance au moyen d'un message lorsque la collecte desdites Données est incomplète. Sans ces Données à Caractère Personnel, Bpifrance ne sera pas en mesure de traiter la demande de l'Utilisateur et/ou de lui donner accès aux Abonnements et/ou aux Produits et Services associés.

12.2 Finalités

Les Données à Caractère Personnel sont collectées et traitées par Bpifrance, conformément aux termes du présent Contrat, pour effectuer et gérer les opérations suivantes :

- (i) Sur la base de l'intérêt légitime de Bpifrance, de permettre au Client et à ses Utilisateurs de bénéficier des Produits et Services inclus dans l'Abonnement choisi :
 - Permettre aux Utilisateurs d'utiliser les Produits et Services compris dans l'Abonnement ;
 - Gérer l'Abonnement et les Produits et Services commandés ;
 - Fournir des services d'assistance et de support auprès des Utilisateurs, notamment dans le cadre du choix des Abonnements et de la Commandes des Produits et Services et/ou de tout dysfonctionnement survenu ;
 - Traiter et suivre les paiements effectués par le Client ;
 - Conserver et mettre à disposition du Client les factures relatives à son Abonnement et aux Produits et Services commandés, ainsi que les documents signés par le Client ;
 - Adresser aux Utilisateurs des notifications et des alertes relatives à l'Abonnement et aux Commandes des Produits et Services, par courriel, sms et/ou en les affichant dans l'Espace Client.
- (ii) Sur la base de l'intérêt légitime de Bpifrance d'assurer le fonctionnement technique des Abonnements et de l'Espace Client :

- Assurer l'hébergement et la maintenance de l'Espace Client et de l'Extranet ;
 - Etablir des rapports et réaliser des statistiques d'utilisation des Abonnements et des Produits et Services, ainsi qu'en termes de qualité, de performances, de disponibilité et de sécurité de l'Espace Client et de l'Extranet dans le cadre de la fourniture des Abonnements.
- (iii) Sur la base de l'intérêt légitime de défense des droits et intérêts de Bpifrance :
- Gérer les réclamations et les contentieux relatifs à l'exécution du présent Contrat ;
 - Conserver la traçabilité et la preuve des opérations et diligences réalisées par les Utilisateurs du Client.
- (iv) Sur la base de l'intérêt légitime de Bpifrance de prévention de la fraude :
- Analyser les transactions réalisées par le Client ;
 - Créer et générer des rapports de transactions du Client.
- (v) Sur la base de l'intérêt légitime de Bpifrance, de gérer et de développer ses relations avec sa clientèle :
- Communiquer auprès du Client et de ses Utilisateurs sur les produits et services de Bpifrance et/ou des Sociétés du Groupe Bpifrance dans le cadre de la prospection commerciale ;
 - Mesurer la satisfaction des clients dans le cadre de l'utilisation des Produits et Services ;
 - Etablir des statistiques commerciales, y compris relatives à la connaissance des clients et l'utilisation des Produits et Services.

12.3 Destinataires des Données à Caractère Personnel

Les Données à Caractère Personnel peuvent être communiquées, pour tout ou partie des finalités susvisées et conformément au présent Contrat, aux :

- (i) collaborateurs de Bpifrance intervenant dans le cadre de l'exécution du présent Contrat ;
- (ii) autres Sociétés du Groupe Bpifrance ;
- (iii) prestataires intervenant pour l'exécution des services nécessaires à la mise en œuvre des finalités visées ci-dessus, notamment les prestataires de services informatiques, les prestataires de services de paiement, les prestataires d'archivage, les prestataires d'assistance et de support, les prestataires qualifiés en charge de la procédure de signature électronique de documents ;
- (iv) toute autorité administrative, judiciaire, ou de contrôle qui bénéficie d'un droit de communication fondée sur une disposition législative dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire française ou européenne, à leur demande.

12.4 Conservation des Données à Caractère Personnel

Bpifrance conservera les données à caractère personnel conformément aux durées de conservation légales et réglementaires françaises et européennes.

12.5 Délégué à la protection des données, droits des Utilisateurs et modalités d'exercice

12.5.1. Bpifrance a désigné un Délégué à la protection des données que les Utilisateurs peuvent joindre en utilisant les coordonnées qui figurent dans le présent article.

12.5.2. Conformément au RGPD et aux dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, sous réserve des conditions prévues par cette réglementation pour l'exercice de ces droits, les Utilisateurs bénéficient d'un droit d'accès, d'un droit de rectification et d'un droit à l'effacement de leurs Données à Caractère Personnel, traitées dans le cadre du présent Contrat.

Les Utilisateurs disposent également du droit de demander la limitation des traitements qui les concernent et du droit de s'opposer, pour des raisons tenant à leur situation particulière, au traitement de leurs Données. Les Utilisateurs disposent enfin, conformément aux dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, du droit d'organiser le sort de leurs Données à Caractère Personnel post-mortem.

12.5.3. Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier, soit par la poste à Bpifrance, DCCP, Délégué à la protection des données, au 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex, soit par courriel à donneespersonnelles@bpifrance.fr.

12.5.4. Enfin, tout Utilisateur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), s'il estime que les opérations de traitement décrites dans les présentes portent atteinte à ses droits.

Article 13 Responsabilité

13.1. D'un commun accord, les Parties conviennent expressément que la responsabilité de Bpifrance ne pourra être engagée par le Client qu'en cas de faute prouvée, sur la base d'une obligation générale de moyens. La responsabilité de Bpifrance pourra être engagée, dans les conditions de droit commun, à raison des dommages directs et prévisibles subis par le Client, à l'exclusion de tous dommages indirects.

13.2. Sont considérés comme dommages indirects notamment les pertes de données, de temps, de bénéfices, de chiffre d'affaires, de marges, pertes de commandes, de clients, d'exploitation, de revenus, d'actions commerciales ou encore l'atteinte à l'image de marque, les résultats escomptés et l'action de tiers.

13.3. La responsabilité de Bpifrance ne pourra en aucun cas être engagée si le Client n'a pas lui-même respecté l'intégralité de ses obligations, telles que prévues au présent Contrat, ou en raison des perturbations ou dommages inhérents à internet et présentant les caractéristiques d'un événement de force majeure.

13.4. En tout état de cause, la responsabilité de Bpifrance et de toute Société du Groupe Bpifrance est limitée au montant réglé par le Client au titre de son Abonnement pendant douze (12) mois avant la survenance du fait générateur du dommage.

13.5. Par ailleurs, le Client devra faire son possible pour prendre les mesures raisonnablement nécessaires à la non-aggravation de son préjudice.

13.6. Le Client est en outre responsable :

- de l'adéquation des Produits et Services à ses besoins ;
- de la véracité, de la complétude, de la pertinence de ses Informations communiquées à Bpifrance aux fins de fourniture des Produits et Services. Notamment, le Client garantit la licéité des Informations communiquées et que celles-ci ne contreviennent pas aux droits de tiers ;
- de la compatibilité de ses matériels, logiciels et connexions à l'Espace Client et aux Produits et Services et qu'il possède l'intégralité des droits pour utiliser les logiciels et/ou progiciels nécessaire aux téléchargements, au traitement et à la gestion des Informations du Client ;
- en cas de perte de ses Informations, y compris lors des téléchargements de documents dans l'Espace Client.

13.7. Le Client reconnaît et accepte que Bpifrance ne peut être tenue responsable et qu'aucune indemnité ne pourra lui être demandée au titre :

- des perturbations, retards et/ou tout dommage résultant de l'activité des institutions financières autorisant les transactions au titre de l'Abonnement choisi par le Client ;
- des perturbations, retards et/ou tout dommage résultant des services de paiement réalisés par le prestataire de services de paiement ;
- des perturbations ou dommages inhérents à un réseau de communications électroniques ;
- des dommages matériels que pourraient subir tous équipements connectés aux Produits et Services, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du Client ;
- de la conformité du Client à ses obligations légales et réglementaires et, plus particulièrement aux obligations liées à sa conformité, y compris celles décrites à l'article « Respect des Réglementations Sanctions, Lutte contre la corruption et Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme » ;
- du fait exclusif du Client, des Utilisateurs ou d'un tiers, notamment en cas de détérioration ou destruction accidentelle des Informations par le Client ou ses Utilisateurs au moyen de ses identifiants ;
- transmission d'Informations inexactes ou incomplètes par le Client à Bpifrance ;
- mauvaise utilisation des Produits et Services par un Utilisateur, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Bpifrance n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance ;
- demande d'interruption temporaire ou définitive d'activité émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente ;

- d'une contamination par virus ou autres éléments nuisibles, des Informations du Client ;
- de l'impossibilité temporaire ou définitive du Client et de tout Utilisateur d'accéder à tout ou partie de l'Espace Client et des Produits et Services.

13.8. Bpifrance ne garantit pas que ses Produits et Services soient exempts de bugs ou autres malfaçons, une erreur de programmation ou un incident technique étant toujours possible.

19.9. Le Client reconnaît être parfaitement informé de la possibilité pour Bpifrance de suspendre et/ou de modifier temporairement ou définitivement l'Espace Client et/ou les Produits et Services fournis, à tout moment, en raison de contraintes techniques ou réglementaires ou encore dans tous les cas de violation du présent Contrat.

13.10. Il est convenu entre les Parties que le Client est responsable de tout acte de ses Utilisateurs dans le cadre de la présente clause et qu'il s'engage et se porte fort à tenir Bpifrance et les Sociétés du Groupe Bpifrance exempts de toute contribution à tous dommages et intérêts, indemnités et frais de toute nature qui pourraient être prononcés à leur encontre à la suite d'un préjudice résultant d'une Donnée communiquée à Bpifrance, y compris via l'Espace Client, ou d'un manquement par un Utilisateur aux obligations prévues au présent Contrat.

Article 14 Force majeure

14.1. Les Parties ne peuvent être tenues pour responsables de l'inexécution de leurs obligations prévues au Contrat, si cette inexécution est due à un événement de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence des juridictions de l'ordre judiciaire, étant entendu que chacune des Parties s'engage à en limiter au maximum les conséquences dommageables pour l'autre.

14.2. La Partie affectée par l'événement de force majeure, sous réserve de l'envoi à l'autre Partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de survenance de l'événement, sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de l'empêchement, dérangement ou limitation causé par l'événement de force majeure.

14.3. L'autre Partie sera alors, de la même manière, dispensée de l'exécution de ses propres obligations, toujours dans la limite de l'empêchement, du dérangement ou de la limitation. L'exécution des obligations de la Partie empêchée est alors reportée d'une période égale à celle de la durée de la suspension due à l'événement de force majeure.

14.4. Si la durée de l'interruption pour cause de force majeure est supérieure à quinze (15) jours ouvrés à compter de date de la notification de la survenance du cas de force majeure, le Contrat pourra être résilié(s) de plein droit, de ce simple fait et sans formalité judiciaire par la Partie non affectée, moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours calendaires, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception à la Partie défaillante.

Article 15 Résiliation

15.1 Résiliation par Bpifrance

15.1.1. En cas de manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat, Bpifrance pourra, par lettre recommandée avec avis de réception, mettre le Client en demeure de remédier à ce(s) manquement(s), en visant le présent article, dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés à compter de l'envoi de la lettre précitée.

15.1.2. Si à l'issue de ce délai le(s) manquement(s) n'est (ne sont) pas résolu(s), Bpifrance pourra résilier de plein droit le Contrat par lettre recommandée avec avis de réception, valant mise en demeure, et ce, sans préjudice des éventuels dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

15.1.3. En cas de résiliation du Contrat, le Client sera tenu de payer à Bpifrance les sommes correspondantes aux Abonnements en cours et aux Produits et Services fournis à la date d'effet de la cessation des relations.

15.1.4. Nonobstant ce qui précède, en cas d'utilisation malveillante, illicite ou frauduleuse des Produits et Services, d'utilisation faite en violation du présent Contrat, des droits d'un tiers, ou en cas de non-respect des réglementations applicables à l'activité du Client, notamment l'ensemble des Réglementations Anti-corruption, des Réglementations Sanctions et des Règlements relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement des activités Terroristes telles que définies à l'article « Lexique », Bpifrance peut, de plein droit, suspendre immédiatement l'accès du Client à l'Espace Client et/ou aux Produits et Services, et/ou résilier le Contrat, par courriel et sans mise en demeure préalable. Les résiliations pour manquement sont sans préjudice des dommages et intérêts éventuels pouvant être réclamés au Client.

15.2 Résiliation par le Client

Le Client peut résilier le Contrat à tout moment et a minima quinze (15) jours ouvrés avant la date d'anniversaire de l'Abonnement, en adressant sa demande de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception à Bpifrance ou en formulant une demande de résiliation sur son Espace Client dans la rubrique « Résilier mon Abonnement ». En l'absence d'envoi de la demande de résiliation dans le délai indiqué, l'Abonnement sera reconduit pour un (1) mois supplémentaire. La prise d'effet de la résiliation est réduite à un (1) jour ouvré si la résiliation se fait de manière dématérialisée directement à partir de l'Espace Client. La résiliation prendra effet à compter de la prochaine date d'anniversaire de l'Abonnement du Client, à condition que le Client respecte les conditions du présent article.

15.3 Résiliation en cas de procédure collective

Si le Client fait l'objet d'une procédure collective, le Contrat sera résilié de plein droit dans les conditions fixées par l'article L.622-13 - III du Code de commerce. En tout état de cause, si le Client fait l'objet d'une procédure collective, il devra en informer Bpifrance dans les plus brefs délais.

15.4 Conséquences de la fin du Contrat

15.4.1. En cas de résiliation du présent Contrat, par quelque Partie et pour quelque cause que ce soit :

- les licences continuent d'être valides et les Produits et Services continuent d'être fournis jusqu'au terme de la durée applicable telle que stipulée dans le Contrat ; Bpifrance conservera les Informations du Client pour une durée correspondant aux règles de prescription légales et réglementaires françaises et européennes, applicables aux opérations réalisées ;
- Le Client pourra à tout moment solliciter auprès de Bpifrance dans la limite du délai légal de conservation, la communication des documents signés électroniquement (sous réserve de l'application du barème des frais de gestion en vigueur) ou d'une copie papier ;
- Bpifrance désactivera l'accès aux Produits et Services inclus dans l'Abonnement ;
- Le Client réglera à Bpifrance les prix des Abonnements et des Produits et Services en cours d'utilisation jusqu'à la date effective de la résiliation du Contrat. Etant entendu que chaque mois d'Abonnement en cours d'utilisation sera facturé jusqu'à la date d'anniversaire.

Article 16 Respect des Réglementations Sanctions, Lutte contre la corruption et Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

16.1 Respect des Réglementations et sanction économiques

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions.

Le Client, ses filiales, et, à sa connaissance, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants et salariés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

16.2 Lutte contre la corruption

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Anti-Corruption.

Dans la mesure où il est soumis aux dispositions de l'article 17 de la Loi n°2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, le Client déclare qu'il a pris toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et mis en œuvre des procédures et codes de conduite adéquats afin de prévenir toute violation de ces lois et réglementations relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

16.3 Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme.

Le manquement aux obligations susvisées peut emporter résiliation du Contrat dans les conditions prévues à l'article « Résiliation » du Contrat.

Article 17 Références

Le Client s'interdit d'utiliser, de citer ou de faire figurer, en tout ou en partie, dans quelque communication que ce soit, par quelque moyen et sur quelque support que ce soient, les dénominations, marques, noms commerciaux ou tout autre signe distinctif appartenant à Bpifrance, et, plus généralement, à toute Société du Groupe Bpifrance, à titre de référence, de publication, d'information des tiers et/ou à des fins commerciales et/ou de promotion, sauf obtention d'une autorisation écrite préalable.

Article 18 Clauses diverses

18.1 Convention de preuve

18.1.1. Les présentes dispositions fixent les règles de preuve applicables, conformément à l'article 1356 et suivants du Code civil. En application des dispositions du Code civil, le Client signe le présent Contrat par voie électronique, en utilisant le dispositif mis en place par le tiers de confiance retenu par Bpifrance.

18.1.2. Les Parties reconnaissent expressément aux documents électroniques, y compris signés par voie électronique sur la base d'un certificat à usage unique, la qualité de documents originaux, et les admettent comme preuve au même titre qu'un écrit sur support papier, en ce compris :

- Les identifiants de connexion (login, mot de passe),
- Le certificat à usage unique aux fins de signature électronique,
- Les codes à usage unique, y compris les « OTP » ou « One Time Password »,
- les éléments d'horodatage ;
- les documents signés électroniquement et l'ensemble des éléments associés à la signature électronique d'un document
- tous les éléments échangés entre les Parties par voie électronique,
- la preuve des connexions et des enregistrements informatiques fournis par Bpifrance.

18.1.3. Il est expressément convenu que les éléments visés ci-dessus pourront être produits devant les tribunaux en cas de litige.

18.1.4. Les Parties reconnaissent et acceptent que ces éléments ou leur reproduction sur un support électronique ou papier font foi, sauf preuve contraire, quant à l'existence d'un acte signé par lui et quant à son contenu, et leur sont opposables.

18.1.5. Lorsqu'un document, prévoyant l'apposition du cachet du Client en sus de sa signature, est signé par voie électronique, l'absence du cachet de l'entreprise ne remet pas en cause sa qualité de document original et sa recevabilité devant les tribunaux à titre de preuve. Il en va de même en cas d'absence de la mention expresse que le document est signé par voie électronique.

18.2 Non-exclusivité

Les Parties conviennent expressément que le Contrat n'exclut pas le droit pour les Parties de réaliser des services équivalents ou similaires au bénéfice de tiers ou de recourir aux services de tiers pour obtenir des services équivalents ou similaires.

18.3 Indépendance des clauses

Si l'une quelconque des clauses du Contrat devait être frappée de nullité ou déclarée inapplicable pour quelque cause que ce soit, les autres clauses du Contrat resteront néanmoins en vigueur et les Parties se rapprocheront pour arrêter, de bonne foi, les amendements nécessaires afin que chacune d'elle se trouve dans une situation économique comparable à celle qui aurait résulté de l'application de la clause frappée de nullité.

18.4 Non renonciation

Un retard ou un manquement d'une des Parties à faire valoir une des conditions du Contrat, ou l'exercice partiel d'un des droits stipulés au Contrat par l'une des Parties, ne peut être considéré comme étant une renonciation à un droit de cette Partie. Aucune renonciation ne produira d'effet à moins qu'elle n'ait été faite par écrit et signée par un représentant dûment habilité de la Partie renonciatrice.

Aucune renonciation à invoquer un manquement à une stipulation du Contrat n'implique une renonciation à invoquer un manquement ultérieur et n'affectera en aucune manière les stipulations du Contrat.

18.5 Modification et évolution du Contrat

Tout aménagement ou extension du Contrat doit faire l'objet d'un avenant négocié et signé par les deux Parties.

Article 19 Droit applicable, litiges et juridiction compétente

19.1. Le Contrat est régi par la loi française.

19.2. En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent Contrat, les Parties conviennent de se concerter, y compris dans le cadre des modalités de suivi de l'exécution des Prestations définies aux présentes, dans les quinze (15) jours ouvrés à compter de la date d'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant le litige par l'une des deux Parties, afin de conclure un accord amiable. A défaut, le litige sera alors soumis par l'une des deux Parties à la compétence juridictionnelle désignée ci-avant.

19.3. Les obligations des Parties au titre du présent Contrat demeurent en vigueur lors de la procédure de résolution amiable du litige.

19.4. En cas d'urgence, de référé ou d'injonction de payer, la Partie la plus diligente pourra soumettre le litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent Contrat à la compétence juridictionnelle précitée, sans être soumise à la procédure de résolution amiable du litige stipulée ci-dessus.

19.5. A défaut de solution, tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du Contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux compétents du siège social de Bpifrance et ce y compris en cas de référé, requête ou de pluralité de défendeurs.

Article 20 Lexique

Les termes commençant par une majuscule sont définis dans le présent article.

Abonnement : désigne une offre de Produits et Services proposés par Bpifrance et accessible depuis l'Espace Client.

Contrat : désigne le présent contrat d'abonnement et ses annexes.

Commande : désigne une ou plusieurs demandes de Produits et Services, effectuées par un Utilisateur, habilité par le Client à agir en son nom et pour son compte dans le cadre du présent Contrat, à partir de l'Espace Client.

Données à Caractère Personnel : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Espace(s) Client(s) : désigne(nt) un espace (SIREN) ou plusieurs espaces (MILTISIREN) dédiés aux sociétés du Client, sous forme d'interface(s), associé(s) à l'Extranet et créé(s) par le représentant légal du Client pour le compte de celui-ci.

Extranet : désigne l'extranet de Bpifrance dénommé « Mon Bpifrance en ligne » ou « BEL » dans lequel le Client dispose d'un ou plusieurs Espace(s) Client(s).

Gestionnaire de compte : désigne le gestionnaire ou le chargé d'affaire de Bpifrance qui assure la relation commerciale avec le Client dans le cadre du Contrat.

Groupe Bpifrance : désigne l'ensemble des entités, présentes et futures, en France (+ DROM-COM) et à l'international, composé comme suit : (1) Bpifrance, (2) ses membres, (3) des filiales, au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce, de l'une et/ou l'(es) autre(s) des entités susdites, (4) des sociétés et groupements dans lesquels l'une et/ou l'(es) autre(s) des sociétés susdites ont, ensemble ou séparément, une participation, au sens de l'article L. 233-2 du Code de commerce, (5) des sociétés et groupements que l'une et/ou l'(es) autre(s) des sociétés susdites contrôlent, directement ou indirectement, ensemble ou séparément, au sens des articles L. 233-3 et L. 233-16 du Code de commerce, et (6) des sociétés et groupements sur lesquels l'une et/ou l'(es)

autre(s) des sociétés susdites exercent, ensemble ou séparément, une influence notable au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Incident de paiement : désigne tout rejet de paiement, notamment en raison d'un moyen de paiement expiré ou refusé.

Informations du Client : désignent les données informatiques du Client et/ou de ses Utilisateurs, en ce inclus toutes Données à Caractère Personnel, informations, documents, y compris tout document signé électroniquement, photographies, messages ou tout autre contenu, créées par le Client ou ses Utilisateurs et/ou déposées sur l'Espace Client par un Utilisateur et/ou générées par les Produits et Services lors de leur utilisation par les Utilisateurs, y compris tout document généré par les Produits et Services contenant les informations relatives au Client.

Livable : désigne tout document, rapport, étude, générés par les Produits et Services et/ou réalisés par Bpifrance dans le cadre du présent Contrat.

Partie(s) : désigne(nt), selon le contexte, le Client et/ou Bpifrance.

Produits et Services : désigne les produits et services inclus dans un Abonnement, fournis par Bpifrance dans le cadre du présent Contrat.

Réglementations Anti-Corruption : désigne (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, notamment celles contenues au Livre IV, Titre III "Des atteintes à l'autorité de l'Etat" et Titre IV "Des atteintes à la confiance publique" du Code pénal et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption à portée extraterritoriale, notamment américaine (Foreign Corrupt Practices Act) et britannique (UK Bribery Act) dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Règlement général sur la protection des données ou RGPD : désigne les règles européennes relatives à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et des règles relatives à la libre circulation des données. Elles protègent les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel.

Réglementations Sanctions : désigne les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en œuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou le Bureau of Industry and Security (BIS) du Département du commerce américain et/ou le Royaume-Uni au travers de Her Majesty's Treasury du Ministère des finances britannique et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Réglementations relatives à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme : désigne (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Société(s) du Groupe Bpifrance : désigne(ent) toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement par Bpifrance, société anonyme au capital de 5.440.000.000 €, euros, ayant son siège social au 27 - 31, avenue du Général LECLERC, 94710 MAISONS-ALFORT, immatriculée sous le numéro 320 252 489 au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil. Toutes ces sociétés sont supervisées soit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel de de Résolution soit par l'Autorité des Marchés Financiers.

Utilisateur(s) : désigne(ent) le représentant légal de la société du Client et/ou toute personne physique, habilitée par le représentant légal à agir en son nom et pour le compte du Client dans le cadre du choix d'un Abonnement et de la Commande de Produits et Services, conformément au présent Contrat.

Pour Bpifrance

Pour le Client

Anne Guérin,
Directrice exécutive



Nom :

Qualité :

Signature/ cachet :

Date de signature

LE CONTRAT EST SIGNE **ELECTRONIQUEMENT CONFORMEMENT** AUX ARTICLES **1366** ET **1367** DU **CODE CIVIL**.